

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1511

Opération n° 60021847 "Accessibilité - réalisation de travaux et équipements (1re période de l'Ad'AP)" et opération n° 60021848 "Accessibilité - études patrimoniales et autres 2015-2020" - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 20020

Délégation Générale à l'Immobilier et aux Travaux

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINA, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1511 - OPERATION N° 60021847 "ACCESSIBILITE - REALISATION DE TRAVAUX ET EQUIPEMENTS (1RE PERIODE DE L'AD'AP)" ET OPERATION N° 60021848 "ACCESSIBILITE - ETUDES PATRIMONIALES ET AUTRES 2015-2020" - LANCEMENT DES OPERATIONS ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-2, PROGRAMME 20020 (DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'IMMOBILIER ET AUX TRAVAUX)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon pour la période 2015-2020 qui comprend le projet « accessibilité 2015-2020 » et le vote ou l'actualisation des AP, dont celle « accessibilité 2015-2020 » n° 2015-2, programme 20020.

Par délibération n° 2015/1298 du 9 juillet 2015, vous avez également approuvé le lancement de l'opération 60021842 « Diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP) de 5° catégorie » et affecté une partie de l'AP 2015-2, programme 20020.

Une délibération est soumise par ailleurs à ce même Conseil municipal présentant le programme de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de la Ville de Lyon.

En effet, la loi du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, développe la notion d'inclusion des personnes en situation de handicap à toute la vie de la cité et impose la prise en compte de l'accessibilité dans le cadre bâti.

L'ordonnance n° 2014-1094 du 26 septembre 2014, suivi du décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014, modifiant le décret du 17 mai 2006, engagent les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) à planifier des actions visant l'accessibilité de leurs équipements.

Il convient maintenant de mettre en œuvre le programme défini dans l'Ad'AP. A cet effet, 4,5 millions d'euros ont d'ores et déjà été prévus au plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon afin de poursuivre la réalisation des travaux nécessaires à la mise en accessibilité progressive des équipements municipaux.

Les ERP inscrits dans la première période de l'Ad'AP, soit les années 2016 à 2018, connaîtront des travaux contribuant à l'amélioration de leur accessibilité.

Pour cela, il convient de lancer une opération n° 60021847 intitulée « accessibilité – réalisation de travaux et équipements (1^{ère} période de l'Ad'AP) » concernant essentiellement :

- la création de rampes,
- la création ou la mise aux normes de sanitaires PMR,
- l'installation de mains courantes, de bandes podotactiles, de nez de marche, de garde corps,

et l'acquisition et l'installation d'équipements, tels que :

- balises sonores,
- boucles à induction magnétiques portatives,
- signalétique, etc.

Cette opération estimée à 2 000 000 euros, sera financée par affectation d'une partie de l'AP 20020/2015-2.

Par ailleurs, il convient d'engager une nouvelle opération n° 60021848 intitulée « accessibilité – études patrimoniales et autres 2015-2020 » pour la réalisation d'études complémentaires (études patrimoniales notamment). Cette opération estimée à 255 000 euros sera également financée par affectation d'une partie de l'AP 20020/2015-2.

Le solde, soit 2 000 000 euros, pourra être mobilisé pour abonder le financement d'opérations inscrites au plan d'équipement pluriannuel 2015-2020 ou dans le cadre d'opérations nouvelles. Ces opérations individualisées feront l'objet de délibérations spécifiques qui seront inscrites au Conseil municipal selon leur propre calendrier.

Selon leur montant, les travaux seront confiés aux entreprises titulaires des marchés à bons de commande ou feront l'objet de marchés à procédures adaptées, d'appels d'offres ou de marchés négociés suivant les règles du Code des Marchés Publics.

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 ;

Vu le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 ;

Vu les délibérations n° 2015/1195, n° 2015/1298 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1487 du 28 septembre 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- Les opérations n° 60021847 « Accessibilité - réalisation de travaux et équipements 1^{ère} période de l'Ad'AP » et n° 60021848 « Accessibilité - études patrimoniales et autres 2015-2020 » sont approuvées. Elles seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2 «Accessibilité 2015-2020», programme 20020.

2- M. le Maire est autorisé à solliciter les autorisations d'urbanisme afférentes à leur réalisation.

3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses résultant de ces opérations seront prélevées sur les crédits inscrits ou à inscrire au programme 20020, opérations n° 60021847 et n° 60021848 - AP n° 2015-2, programme 20020, et seront imputées sur les chapitres 20,21 23 et autres, fonctions diverses, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation selon les aléas de chantiers ou autre pouvant survenir :

opérations	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
60021 847	100 000	580 000	680 000	580 000	60 000
60021 848	55 000	50 000	50 000	50 000	50 000

4- M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de ce programme, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY